

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 17 juin 2011 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie,

Absents excusés

Mme D'HERMY Mauricette (procuration en faveur de M. BIZET)
Mme MAYELLE Janine (procuration en faveur de Mme DURAND)
M. DAUCHY Michel (procuration en faveur de M. SIMON)
M. PETIT Philippe (procuration en faveur de M. DELIERS)
M. LECLAIRE Fabien (procuration en faveur de M. LEBON)
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. STAWSKI)

Absent

M. MARVILDE Didier

Secrétaire de séance : M. BIZET Gérard

*

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

Le Conseil Municipal,

. **à l'unanimité**, désigne les 15 délégués du Conseil Municipal et les 5 suppléants en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 25 septembre 2011. Ces délégués constitueront, avec les députés, les conseillers régionaux et les conseillers généraux, le collège électoral du Pas-de-Calais.

. **à l'unanimité**, approuve le dossier de consultation des entreprises relatif au contrat de prestations de services pour l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude des bâtiments communaux pour une nouvelle période de huit ans et autorise M. le Maire à signer le marché public de prestations de services avec la société SAMEE, retenue par la commission d'appel d'offres,

. **à l'unanimité**, approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la construction d'une salle polyvalente à dominante culturelle, entérine le déroulement de cette consultation en cours jusqu'au 4 juillet et autorise M. le Maire à signer les marchés publics de travaux avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres,

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des centres de loisirs sans hébergement durant les petites vacances scolaires 2011/2012 et en particulier prévoit le personnel d'encadrement et sa rémunération, les jours et heures d'ouverture, la participation des familles et également la prévision des crédits correspondants au budget section de fonctionnement.

Les centres de loisirs fonctionneront dans les locaux de l'école maternelle LAMARTINE (enfants de 3 à 6 ans) et de l'école primaire FERRY (enfants de 7 à 13 ans). Ils accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT âgés de 3 à 13 ans conformément à la réglementation en vigueur et les enfants non domiciliés mais hébergés à NOYELLES-GODAULT et scolarisés dans un établissement scolaire de la Ville, dans la limite des places disponibles.

Périodes de fonctionnement

- . Vacances de Toussaint : du 24 octobre au 28 octobre 2011
- . Vacances de Noël : du 19 décembre au 30 décembre 2011
- . Vacances de février ; du 27 février au 9 mars 2012,
- . Vacances de Pâques : du 23 avril au 4 mai 2012.

Participation des familles

Familles noyelloises

- . 36,00 € par semaine pour 1 enfant, repas compris,
- . 26,00 € par semaine pour le 2^{ème} enfant, repas compris,
- . 22,00 € par semaine pour le 3^{ème} enfant, repas compris,
- . 19,00 € par semaine pour le 4^{ème} enfant, repas compris.

Familles extérieures

- . 95,00 € par semaine et par enfant, repas compris.

Les bons « vacances C.A.F. » seront encaissés directement par la Ville et déduits de la participation des familles.

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation des centres de loisirs permanents du mercredi, année scolaire 2011-2012, et en particulier les horaires d'ouverture, le personnel d'encadrement et sa rémunération ainsi que la participation des familles et prévoit les crédits correspondants au budget de fonctionnement. A compter de Septembre 2011, l'amplitude d'ouverture sera augmentée d'une heure le soir soit 19 h 00 au lieu de 18 h 00.

Les centres de loisirs fonctionneront les mercredis de 7 h 30 à 19 h 00 en période scolaire dans les locaux de l'école maternelle CATHELAIN et éventuellement de l'école Jules FERRY.

Ils accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT âgés de 3 à 13 ans conformément à la réglementation en vigueur et les enfants non domiciliés mais hébergés à NOYELLES-GODAULT et scolarisés dans un établissement scolaire de la Ville, dans la limite des places disponibles.

Participation des familles

Familles noyelloises

- . 1,00 € par enfant et par heure
- . 3,50 € par enfant et par demi-journée.
- . le repas au prix de la restauration scolaire.

Familles extérieures

- . 2,00 € par enfant et par heure
- . 8,00 € par enfant et par demi-journée.
- . le repas au prix de la restauration scolaire.

. **à l'unanimité**, organise les garderies municipales périscolaires 2011-2012, en particulier les jours et heures d'ouverture, le personnel d'encadrement et sa rémunération ainsi que la participation des familles et les crédits correspondants au budget de fonctionnement. A compter de septembre 2011, les horaires seront prolongés d'une heure le soir, soit 19 h 00 au lieu de 18 h 00.

Les garderies fonctionneront dans les locaux de l'école maternelle Marcel CATHELAIN et de l'école maternelle LAMARTINE.

Elles accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT âgés de 3 à 13 ans conformément à la réglementation en vigueur et les enfants non domiciliés mais hébergés à NOYELLES-GODAULT et scolarisés dans un établissement scolaire de la Ville, dans la limite des places disponibles.

Période de fonctionnement

- . en période périscolaire de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00, les lundis, mardis, jeudis, vendredis)

Participation des familles

La participation des familles est fixée comme suit à compter de septembre 2011 :

Familles noyelloises

- . 3,00 € par enfant et par journée
- . 1,00 € par enfant et par heure

Familles extérieures

- . 6,00 € enfant et par journée
- . 2,00 € par enfant et par heure

. **à l'unanimité**, modifie le temps de travail de deux membres du personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2011, à savoir la diminution du temps de travail d'un professeur de l'école de musique de 10 % en raison d'une diminution du nombre d'élèves dans la discipline enseignée et l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à la halte-garderie de 2 heures hebdomadaires pour la gestion informatique des inscriptions, présences et facturation,

. **à l'unanimité**, autorise l'adhésion au service de paiement en ligne existant à la société Caisse d'Epargne Nord-France-Europe, dans le cadre de la mise en place d'une régie communale d'encaissement des paiements en ligne (par

internet) dans le cadre de l'opération d'offres de bouquets de télé-services à l'intention des usagers des différents services municipaux,

. **à l'unanimité**, autorise la vente par la société d'HLM L.T.O. Habitat de 20 logements individuels locatifs situés rue Jean Bouin aux prix fixés par les Domaines, soit 50 000 € pour un T2, 65 000 € pour un T3 et 75 000 € pour un T4, un rabais étant consenti pour une vente à l'occupant,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer avec la CAHC, VEOLIA EAU et la société CREME INVESTISSEMENT, une convention préalable à la reprise des réseaux du lotissement de 10 parcelles « la porte des Jardins », situé secteur Avenue de la République/rue de Quiéry dans le patrimoine communautaire,

. **à l'unanimité**, sollicite l'aide financière de l'Etat pour l'acquisition d'outillage et de matériel divers destinés aux services techniques pour un montant total de 10 041 € HT,

. **à l'unanimité**, fixe la tarification des repas du restaurant scolaire à compter de la rentrée de septembre 2011, pour les enfants des écoles maternelles et primaires, les enfants du centre de loisirs, les adultes (personnel enseignant, personnel communal) et les adultes des repas rencontres du mercredi :

. 2,75 € le prix des repas pour les enfants des écoles publiques de la Commune, des enfants des CLSH et classes transplantées,

. 4,30 € le prix des repas des enseignants et des personnels des services municipaux, y compris pour les enseignants des classes transplantées,

. 7,10 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les retraités noyellois,

. 14,20 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les extérieurs.

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des classes de neige 2012 en particulier les dates de séjour, la confirmation du prestataire retenu par la commission d'appel d'offres et la prévision des crédits correspondants, hébergement et transport ainsi que la participation des familles et autorise M. le Maire à signer les marchés et contrats correspondants, avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Une classe de cycle 3 de l'école Jules Ferry et une classe de cycle 3 de l'école Pierre et Marie Curie séjourneront au chalet « le Prariand » à LE REPOSOIR (Haute-Savoie), du samedi 11 février 2012 au vendredi 24 février 2012.

Participation des familles

. 184,00 € pour un enfant,

. 293,00 € pour deux enfants,

. 336,00 € pour trois enfants,

pour la totalité du séjour, tous frais compris, avec possibilité de paiement par acomptes.

La Commune procédera à l'achat de bonnets et de gants qui seront offerts aux enfants en fin de séjour.

. **à l'unanimité**, autorise le versement à l'Office culturel de la participation de 20 559 € pour le projet « Cité Crombez m'était conté » et « atelier du savoir et

du faire » au titre de l'année 2011, ces actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette somme correspond à la part de la Ville, l'Etat finançant ce projet à hauteur de 10 000 €,

. **à l'unanimité**, autorise le versement à l'Office culturel de la participation de 9 361 € pour le projet « nouveaux enjeux culturels pour le territoire, menés avec la Compagnie « les nuits blanches », dans le dispositif régional « Cultures et Territoire » au titre de l'année 2011. Cette somme correspond à la part de la Ville, la Région intervenant à hauteur de 33 % soit 6 240 €,

Information

Décision prise par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

- décision municipale n° 2011/03 relative à la signature du marché d'entretien et de réparation ponctuelles du réseau d'éclairage public (procédure adaptée).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.